



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 septembre 2017 à 19H30

Convocation du 8 septembre 2017

PRÉSENTS : LEMIRE Jean André, BETES Françoise, PATROUILLEAU Christian, CHAMPION Christophe, DAUBANES Stéphanie, HOLCHER Arnaud, FERNANDEZ Natacha, BLANC Agnès.

ABSENTS excusés : MONTIGNAC Nicolas, COUSSILLAN Clarisse procuration à BETES Françoise, NAPIAS Jean-Christophe procuration à LEMIRE Jean-André, ROBERT Amandine, ROUSSEIL Leslie, BANOS Guillaume.

Secrétaire de séance : BLANC Agnès

- Le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents
- Sur proposition de M. le Maire, et avec l'accord unanime des membres présents, un point sur la solidarité IRMA est rajouté à l'ordre du jour
- Sur demande de M. HOLCHER et sur proposition du Maire, un débat sur le devenir de l'épicerie communale est rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité

M. le Maire informe le conseil municipal que le Préfet de la Gironde a déféré la commune au tribunal administratif concernant sa délibération anti-Linky : affaire à suivre.

INDEMNITÉS DU RECEVEUR MUNICIPAL : Délibération 26/2017 (9 voix pour, 1 voix contre, Mr HOLCHER Arnaud)

Monsieur le Maire rappelle que les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Le comptable public intervient alors, à titre personnel, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'État, à la demande des collectivités territoriales, et l'indemnité constitue la contrepartie de ce travail de conseil exercé en dehors des horaires habituels de service. Les textes précités prévoient, sans être exhaustifs, que les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable, notamment dans des domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, fiscale, financière et de la trésorerie, la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Considérant les services rendus par Monsieur ARMENGAUD Daniel, nouveau receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune d'ISLE ST GEORGES M. le Maire propose de lui allouer, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein, soit pour 2017, 178 euros 77 centimes. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6225 du budget 2018.

Mise en place dispositif Argent de Poche : Délibération 27/2017 (unanimité)

Il est proposé de mettre en place l'opération « Argent de poche » à compter des vacances scolaires de Noël 2017-2018. Elle offrira la possibilité à des jeunes Lillaises et Lillais de 16 à 18 ans d'effectuer des travaux de proximité (entretien, rangement...) pour le compte de la commune ou d'associations.

Ces chantiers comportent un caractère éducatif et formateur en impliquant les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie et en leur permettant de participer à une action citoyenne. D'une durée de 3 heures 30 (dont 1 demi-heure de pause), les chantiers seront proposés pendant les vacances scolaires.



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 septembre 2017 à 19H30

Les jeunes seront encadrés par un référent, employé, élu ou bénévole.

En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité de 15 euros par chantier, rétribuée en numéraire sur la régie d'avances. Une attestation, signée par le jeune et l'encadrant, constituera la pièce justificative de la reconstitution de l'avance.

Présentation audit finances :

A la demande de M. LEMIRE les services du département de Gironde Ressources ont fait une analyse fine de la situation financière de la commune.

Les principales conclusions : Lisibilité compliquée à cause du dossier incendie.

Situation tendue mais pas désespérée mais il faut agir rapidement

Préconisations : ne pas descendre en dessous 100 000€ de trésorerie, réaliser 40 à 50 000€ par an pour entretien de notre patrimoine, capacité d'autofinancement à relever, réaliser un emprunt.

Pistes d'économie : charges de personnel, arrêt cotisation SDIS, charges de fonctionnement.

Piste de recette : solidarité intercommunale, impôts locaux, récupération loyer caboulot

Un outil de simulation nous a été livré : il permettra d'avoir des perspectives évolutives et la construction de différents scénarios pour aides à la décision.

Mise en place groupes de travail :

- Réflexion mairie sur les TAPS pilotée par Mme BETES : volontaires Mmes FERNANDEZ et DAUBANES
- Réflexion sur manifestations interne de fin et début d'année pilotée par Mme BETES : volontaires Mmes FERNANDEZ et DAUBANES

Solidarité IRMA :

Après débat il est décidé que M. HOLCHER rédigera un article pour appel à dons dans le Bulletin Municipal à paraître.

Débat sur l'avenir de notre épicerie communale

M. HOLCHER s'inquiète de la pérennité de ce commerce de proximité du fait que Patricia LOPEZ va prendre sa retraite.

M. LEMIRE informe le conseil, que sur cette affaire, beaucoup d'informations souvent erronées ont circulé dans le village. En ce qui le concerne, sa seule interlocutrice a été Mme LOPEZ. Dans un premier temps elle a privilégié une reprise privée puis courant juin 2017 elle a pris rendez-vous avec lui pour lui faire part de la situation et lui donner son avis sur la suite à donner. De ce fait, un projet de maintien de commerce avec développement des services existants a été initié et M. le Maire a sollicité la Communauté de Communes de Montesquieu, pour l'étude et l'éventuelle réalisation de ce projet dans le cadre de ses compétences économiques et d'aménagement du territoire. Le local de l'Estey, appartenant à la commune, a été identifié comme bâtiment pouvant éventuellement accueillir ce projet.

Après débat, il est décidé de créer un groupe de travail constitué de M.M CHAMPION, HOLCHER et LEMIRE pour suivre ce dossier.

Fin de séance 21h30